

19 octobre 2020

Objet : Report de l'interdiction de l'utilisation de manchons et étiquettes plastique sur les canettes en aluminium

La date d'entrée en vigueur de l'interdiction de l'utilisation de manchons et étiquettes plastique sur les canettes d'aluminium, annoncée au 1^{er} mars 2021 dans un avis diffusé le 24 février 2020, est reportée de six mois soit au **1^{er} septembre 2021**.

Par ce report, RECYC-QUÉBEC répond aux enjeux récents soulevés par les industries de la bière et des boissons gazeuses, en matière d'approvisionnement de canettes avec impression directe.

L'industrie québécoise de l'impression sur canettes est en croissance. Cependant, la situation mondiale actuelle a eu pour effet de ralentir les projets d'expansion leur permettant de répondre à la forte demande du marché.

Rappelons que le rôle de RECYC-QUÉBEC consiste à promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à écrire à Consigne@recyc-quebec.gouv.qc.ca